

## **IL FAUT CREER UN MINISTRE DES FINANCES DE LA ZONE EURO**

La crise de la zone euro a d'ores et déjà conduit les gouvernements de la zone à prendre de nombreuses mesures financières. De multiples annonces ont également eu lieu, malheureusement trop souvent sans concertation, comme l'interdiction des ventes à découvert en Allemagne, ou sans réflexion approfondie, comme le projet d'examen des budgets nationaux par la Commission Européenne. Il faut y rajouter les innombrables propositions, ici de renforcer les sanctions pour les Etats qui enfreignent les règles budgétaires, là de rendre constitutionnel un objectif de déficit à ne pas dépasser.

Aussi légitimes que soient ces décisions et propositions, ne sont-elles pas en fin de compte de nature à plonger les Européens et les marchés financiers dans une grande incertitude sur l'avenir de la zone euro ? A l'évidence, à la crise des fondamentaux économiques de la zone euro se rajoute désormais une autre crise, celle de sa gouvernance macroéconomique et, à travers elle, celle de la lisibilité de la conduite de l'action politique et économique.

La gouvernance macroéconomique de l'Europe est bien en situation d'échec. Le pacte de stabilité et de croissance a volé en éclats, n'ayant empêché ni les comptes truqués de la Grèce, ni les dépassements d'endettement public ou privé ni des pertes de compétitivité dans de nombreux pays. La BCE, elle-même, pilier de la zone euro, suscite des interrogations que personne n'aurait prédites il y a encore quelques semaines, au vu de sa politique désormais menée de monétisation des obligations des Etats. A cela s'ajoute l'échec de la stratégie de Lisbonne, élaborée en 2000, visant à faire de l'Europe de 2010 l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique, tandis que l'effort de R&D et d'innovation stagnait, contrairement aux objectifs.

Dans ce contexte, une nouvelle gouvernance politique de la zone euro est nécessaire. Elle doit s'appuyer sur un cadre institutionnel lisible et rassurant pour les marchés et les opinions publiques. A ce titre, la zone euro, et non l'Union Européenne, est le bon échelon d'une gouvernance renforcée. La crise en cours l'a montré : la BCE ne peut à elle seule incarner, par défaut d'autres institutions fédératrices, la gestion économique d'une zone monétaire. Et l'Eurogroupe, qui réunit les ministres de l'économie et des finances, joue à ce stade un rôle politique beaucoup trop faible.

C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de refonder l'Eurogroupe en un Conseil économique et financier de la zone euro. Ce Conseil se réunirait à intervalles réguliers d'abord au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, qui donneraient délégation aux Ministres des finances pour se réunir à un rythme très fréquent. Le rôle de ce Conseil serait d'exercer une coordination effective de la politique économique et financière, de veiller au respect des critères fixés par le Pacte de stabilité et de croissance et de bâtir un mécanisme de transferts budgétaires entre Etats membres. Il pourrait mettre en œuvre une politique d'émission publique européenne et élaborer le sauvetage d'un pays défaillant.

Pour donner du sens aux décisions de ce Conseil, et renforcer la coordination des décisions, il serait essentiel d'instaurer un poste de « Ministre des finances de la zone euro », nommé par les Chefs d'Etat et de gouvernement. Ce Ministre doit être l'interlocuteur privilégié du Président de la BCE, des instances européennes (Commission Européenne, Parlement Européen, BEI), internationales (FMI), voire nationales. Il serait le gestionnaire du futur Trésor européen en charge des émissions publiques. Personnalité qu'il faut espérer forte, il coordonnerait ainsi l'impulsion politique, incarnerait les bases d'une zone monétaire optimale et serait le porte-parole pour les médias. Son action se conjuguerait à celle des ministres des finances nationaux qui auront déjà fort à faire pour remettre leurs propres finances publiques

en ordre. Il aurait, enfin, pour mission de faire toute proposition pour amplifier les politiques de compétitivité (économie de la connaissance et innovation), dont la responsabilité incombe à l'Union Européenne, afin de favoriser le retour à la croissance.

Nul besoin de modifier les textes régissant l'Europe. La coopération renforcée est facile à mettre en œuvre et permet à neuf Etats membres, au minimum, de mettre en place des actions dans un domaine particulier, sans passer par l'accord des 27 Etats membres (et l'éventuel veto britannique).

Lors de la dernière crise, les Chefs d'Etat de la zone euro nous ont montré qu'ils pouvaient décider en une journée ce qui semblait impossible à concevoir quelques jours avant. Il faut poursuivre sur cette voie là.

*Stéphane Cossé, ancien « senior economist » au FMI et maître de conférences à l'IEP Paris*

*Alain Villemeur, économiste, professeur associé à l'Université Paris Dauphine et auteur en 2009, avec Jean-Hervé Lorenzi, de « L'innovation au cœur de la nouvelle croissance »*